

On s'abonne à Lyon, chez :
 THÉODORE PITRAT, Libraire,
 rue du Pérat;
 et chez BARREAU, rue St. Dominique;
 LUSY, Libraire, rue Lafont, n° 20,
 et chez tous les Directeurs de
 Poste.

Echo de l'Univers,

Journal

L'Echo de l'Univers paraît
 Les Mardi, Jeudi et Samedi.

PRIX :

Trois Mois, 7 fr.
 Six Mois, 13
 Un An, 24

1 fr. de plus, par trimestre
 pour l'Etranger.

De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce,

Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Echo.



LYON, 26 Août 1826.

Les distributions de prix sont pour l'enfance des solennités de premier ordre; aussi, pour maintenir et accroître encore l'émulation des élèves, les Administrateurs des collèges s'efforcent-ils de donner le plus d'éclat possible à ces fêtes de famille.

Jeudi dernier, ainsi que nous l'avons annoncé, les prix donnés par la ville aux élèves du Collège leur ont été distribués. Le préfet, le maire, ses adjoints et les chefs militaires assistaient en costume à cette intéressante cérémonie. On y cherchait en vain les Autorités judiciaires, que jadis on y voyait en corps. Quelques magistrats seulement étaient venus isolément, et sans aucune marque distinctive.

La séance a été ouverte par un discours de M. le Recteur. Son organe, sourd et affaibli par l'âge, ne nous a pas permis de recueillir un seul mot de son discours, qui du reste n'a duré que peu d'instans. M. Léger, professeur de seconde, lui a succédé. Le sujet du morceau oratoire qu'il a débité était l'influence des lettres sur les mœurs. S'éloignant des lieux communs de rhétorique qu'il pouvait rencontrer à chaque pas, en traitant cette matière, l'orateur a envisagé la question sous le point de vue élevé de l'économie publique; et il a fait preuve d'une supériorité de talent, qui lui a mérité des suffrages unanimes. Son débit facile était favorisé par un organe brillant.

Un des fonctionnaires du Collège a fait l'appel des jeunes lauréats. Les

battemens de mains obligés, et les fanfares d'une musique militaire accompagnaient chaque nomination.

Une foule immense remplissait la vaste salle de la Bibliothèque de la ville. On y remarquait de tous côtés des groupes de dames qui rivalisaient de parures et de grâces. Le spectateur surprenait ça et là quelques larmes de joie sur les joues de la mère ou de la sœur d'un élève couronné. Deux triomphes de l'enfance, pourquoi la dévorante ambition vient elle flétrir votre innocente pureté dans nos cœurs desséchés plus tard par le souffle empoisonné des passions?

— M. le Maire a adressé à ses administrés une proclamation au sujet de l'événement arrivé, samedi soir, sur le quai St-Antoine. On sait que des malveillans ont tenté d'enlever, des mains des soldats qui le conduisaient en prison, un obscur malfaiteur. Ce Magistrat rappelle au Public les dispositions des articles du Code pénal, relatives aux rebellions contre la force armée, et annonce que les ordres les plus sévères ont été donnés pour la répression de pareils actes à l'avenir.

— M. de Chantelauze, ancien premier avocat-général près notre Cour, a prêté, dimanche dernier, serment entre les mains du Roi, en qualité de Procureur-général près la Cour de Douai.

— Le successeur de M. Bryon, dans les fonctions de substitut près M. le procureur-général, est enfin désigné. On croyait qu'il serait pris dans le sein de la Cour royale. On apprend que cet

emploi a été donné à M. Laval-Gutton, qui est, depuis onze ans, procureur du Roi près le Tribunal civil de Villefranche.

— M. Achard, maréchal-de-camp, inspecteur-général d'infanterie, désigné pour la 19^e division militaire, est arrivé à Lyon, jeudi, et il doit commencer incessamment ses revues d'inspection. Les corps d'officiers lui ont rendu visite quelques heures après son arrivée.

— On a depuis long-tems sollicité l'augmentation des Commissaires de police à Lyon. Leur nombre paraissait peu en rapport avec l'accroissement de la population de cette ville. Le Gouvernement vient de faire droit à cette demande, et il a nommé deux nouveaux Commissaires à la résidence de Lyon. M. Lesgallery, qui était titulaire d'un pareil emploi à la Guillotière, est déjà désigné.

— L'Académie de cette ville tiendra sa séance publique du premier trimestre, le 30 de ce mois, dans une des salles du palais St.-Pierre, sous la présidence de M. Balbis. Nous ne voyons pas pourquoi cette compagnie ne tient plus ses réunions dans le beau vaisseau de la Bibliothèque publique. Ce local est bien plus approprié à une solennité littéraire, que la salle de la Bourse, où quelques plâtres grotesques, et les tableaux de MM. les agens de change et courtiers sont les seuls objets qui frappent les regards des auditeurs: c'est loger les Muses dans le temple de Barême.

— Voilà le quatrième suicide que nous avons à annoncer depuis quinze jours. Le caissier de MM. Prelier et Thiers, entrepreneurs de roulage, à Lyon, s'est brûlé la cervelle dans sa chambre, vendredi matin, un écrit, tracé de sa main, apprend que la cause de cette funeste résolution est l'impossibilité où il était d'obtenir de l'avancement. Il n'a pu vaincre le chagrin que cette position lui faisait éprouver.

— Le même jour, vendredi, un vieillard a été renversé, sur le Pont-du-Change, par le choc d'une charrette. Il est dans un état alarmant.

— Un manoeuvre maçon est tombé, mercredi soir, du dernier étage d'un bâtiment en construction, au pied de la montée des Carmélites. Son état inspire les plus vives inquiétudes.

— Deux militaires de la garnison ont sauvé d'une mort certaine une femme qui lavait, lundi dernier, quelques menus effets, au bord de la Saône, près du port Neuville. Cette malheureuse était tombée dans la rivière, et avait déjà disparu sous les flots. On aime à trouver les auteurs d'une aussi belle action dans les rangs de nos braves.

— Un soldat, que deux de ses camarades conduisaient en prison, mardi soir, s'est évadé de leurs mains, près de la place des Terreux. Les spectateurs n'ont pu s'empêcher d'exprimer hautement leur indignation, en voyant ce malheureux que ses conducteurs frappaient presque jusqu'à effusion de sang.

— Nous arrivons un peu tard, peut-être, être, pour annoncer le résultat d'une délibération prise, à l'unanimité, par le corps des *Avoués* de 1^{re} instance. Ceux-ci ont décidé que les insertions judiciaires, publiées pendant quelque temps par le *Journal du Commerce*, seraient restituées à l'ancien *Journal d'Annonces*, connu sous le nom de *Petites-Affiches*. Si nous voulions renvoyer à notre confrère un calembourg de sa façon, nous dirions que le premier de ces journaux est complètement désavoué.

— L'adjudication des travaux de

tifs à la reconstruction des deux ponts d'Oullins et de Brignais, sur la grande route de Saint-Etienne, sera tranchée par M. le préfet, le 22 septembre prochain.

— L'ouverture du théâtre des Brotteaux est ajournée jusqu'à la fin d'octobre prochain.

— Chambion et Focard, condamnés, le 19 de ce mois, le premier aux travaux forcés à perpétuité, le second à vingt ans de la même peine, ont subi l'exposition et la flétrissure jeudi dernier. Reynard, condamné avec eux à quinze ans de fer, s'est pourvu en cassation.

— La Cour royale a confirmé le jugement de la Police correctionnelle, qui avait renvoyé, de la plainte portée contre eux, les mariés Chollet, prévenus d'avoir vendu et colporté des bustes en plâtre, représentant Bonaparte et sa famille.

ALBUM LYONNAIS.

Las de publier l'ouverture des cafés et des restaurants, le *Journal du Commerce* annonce maintenant les fêtes champêtres connues sous le nom de *Vogues*. Dans son N° de mercredi, il assure qu'on doit trouver, à la fête de St-Genis-Laval, *excellent vin et bonne chère*. Il a volé cette élégante location aux enseignes de cabarets de villages.

— L'acteur *Barqui* adresse à un journal une lettre où il demande au Public un pardon généreux, qu'il aurait dû solliciter sur la scène, en présence de ceux qu'il avait aussi gravement offensés, comme il l'avoncelai-même. On dit, au surplus, qu'un détachement d'amis, placés au parterre, le jour de sa rentrée, a composé une grande partie de ce Public dont cet acteur loue l'indulgence.

— Un infatigable amateur d'antiquités, M. P. L. L., vient de fonder, dans une notice, les sceptiques qui élevaient des doutes sur l'authenticité des restes de St-Julien. Nous pensons que ce M. P. L. n'est pas le même auquel nous devons l'édition entière

des poésies *libres* de Louise Labbé. S'il en était autrement, on pourrait dire que cet académicien trouve facile la transition du profane au sacré.

— Un nouvel athlète se présente dans l'arène pour défendre le remède *Leroj*, qui vient d'occasionner un duel à St-Etienne : c'est le libraire Lions, qui annonce au Public, par la voie des journaux, qu'il doit les bienfaits de l'existence à *ce merveilleux purgatif*. Celui-ci a fait tant de victimes dans toutes les classes de la Société, qu'il nous devait en conscience une compensation. Nous félicitons sincèrement le libraire Lions d'avoir fait exception à la règle.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Trois cent mille francs sont affectés pour les décorations des appartements destinés au Conseil-d'Etat, dans le palais du Louvre.

— Le moulin de Choisy, près de Verdun, et plusieurs autres édifices, ont singulièrement souffert par suite de l'avalanche qui est venue fondre sur ce territoire, dans la soirée du 5 août. Les grêlons étaient encore entiers le surlendemain. L'eau avait envahi, à la hauteur de quatre pieds, toutes les maisons.

— Un violent incendie a éclaté à Moissac, dans la soirée du dimanche 6 de ce mois. Le feu a pris avec tant de rapidité à une maison, que, malgré la promptitude et la bonne direction des secours, elle a été bientôt consumée. Grâce à la présence et au zèle des Autorités, à l'ardeur des nombreux travailleurs et au dévouement extrême de plusieurs d'entre eux, on est parvenu à arracher aux flammes les maisons voisines qui brûlaient déjà, et à préserver ainsi le quartier de l'embrasement dont il était menacé.

L'incendie a été si promptement allumé, et il s'est propagé avec une si effrayante activité, que plusieurs personnes arrivées au secours de la maison détruite ont été contraintes de s'échapper par les fenêtres, que le propriétaire de cette maison a eues les

— pieds et une main brûlés, et que l'on n'a pu arracher aux flammes son épouse, enceinte et malade, qu'en la précipitant par une croisée, au bas de laquelle elle a trouvé des secours : ceux-ci lui ont épargné une chute mortelle, mais ils n'ont pu la préserver de contusions douloureuses, qui aggravent son état. Quelques-uns des ouvriers qui ont bravé les flammes pour resserrer le foyer de l'incendie, ont été blessés, mais non dangereusement.

Le dommage est évalué à environ 7,000 fr. Il réduit à la plus profonde misère le propriétaire de la maison incendiée et ceux des maisons voisines qui ont souffert. Une quête a été faite à Moissac pour le soulagement des victimes de ce triste événement, qui ne peut manquer d'exciter aussi la bienfaisance du Gouvernement.

— Un habitant des Landes, le sieur Durasse, sort de chez lui pour tuer un épervier. L'oiseau s'étant envolé, le chasseur entre ayant son fusil sous le bras, touche la détente de l'arme en fermant la porte, et renverse d'un seul coup ses deux enfans : l'un est mort ; on n'est pas sûr de sauver l'autre. Encore un effrayant exemple qui ne corrigera personne.

— La brigade de gendarmerie de Grenade (Haute-Garonne) a arrêté, le 22 juillet dernier, dans la commune de Mondonville, le nommé Bernadot (François), de Giscard (Gers) : déserteur de l'ex-légion de ce département. Condamné par contumace en 1817, à la peine de mort par le premier Conseil de guerre permanent, séant à Toulouse, comme auteur ou complice de l'assassinat et du vol commis, dans la nuit du 13 au 14 novembre 1815, chez le sieur Vivés, propriétaire et cultivateur, de la commune de Castelnau-Barbarens (Gers), ce contumace a été déposé dans la prison des Hauts-Murats à Toulouse, et le rapporteur dudit Conseil informe contradictoirement contre lui. Des trois autres militaires, accusés présens en 1817, un fut acquitté et les deux autres condamnés à mort ; ceux-ci furent fusillés à Toulouse.

— On écrit de Gimont (Gers) :

Plusieurs individus se sont introduits dernièrement dans le domaine de M. de Trouatre, chirurgien, et ont abattu 32 arbres. L'Autorité n'a pas encore découvert les auteurs de ce singulier délit.

— Ces jours derniers, le nommé Abeillé fils, ayant perdu plusieurs moutons à la foire de Montesquiou (Gers), et ayant appris que des marchands les amenaient avec leurs troupeaux, se mit à leur poursuite, les atteignit et voulut reprendre ses moutons. Au même instant un des marchands lui asséna un si violent coup sur la tête que le malheureux Abeillé tomba évanoui. Les malfaiteurs le croyant mort le jetèrent dans un fossé. Les auteurs de ce crime ont été reconnus et livrés à l'Autorité.

— Les accusés d'un vol commis dans le château de Madron, près de Toulouse, ont été condamnés aux travaux forcés, à l'exception du régisseur de ce château, qui se trouvait inculpé, et qui a été absous.

— La Cour royale de Nancy a dû statuer, le 19 de ce mois, sur la dénonciation portée par un de ses membres, à raison d'un passage du dernier mandement de l'évêque de cette ville.

— Le prix des loyers, à Moscou, vient de tripler, à cause de l'affluence qu'amène l'approche des fêtes du couronnement. L'ambassadeur d'Angleterre a payé 2,500 guinées l'avantage de séjourner, pendant huit jours, à cette époque, dans un hôtel de cette ville.

— L'état de l'Irlande s'aggrave et se complique tous les jours. On trouve communément des cabanes, où trois ou quatre individus gissent, morts de faim. Une crise terrible pourra accabler ce malheureux pays, si le manque de pommes de terre, la nourriture presque unique du peuple, se fait encore sentir l'hiver prochain.

D'un autre côté, les ouvriers de Manchester sont réduits au désespoir ; on vient de leur signifier que les distributions de secours cessent à dater du 15 de ce mois.

— L'émigration de la classe ouvrière pour le Brésil continue en Suisse d'une manière effrayante, malgré la perspective d'une misère certaine, et l'exemple des imprudens qui les ont précédés.

— La récolte des grains, en Suède, paraît devoir être très-médiocre.

VARIÉTÉS.

Le *Journal de la Côte-d'Or* contient l'article suivant :

Fiez-vous entièrement aux marchands qui vont de ville en ville ; achetez près d'eux sans examen, et donnez-leur la préférence sur les marchands domiciliés qui souvent vendent à crédit ce qu'il faut payer comptant chez les premiers, et dont le commerce sédentaire est une garantie toujours existante pour l'acheteur ! Un de ces marchands ambulans qui vendent aux enchères, et toujours *au-dessous du cours*, des étoffes de toute espèce qu'on trouve très-souvent tarées, a déballé à Auxonne, dans la salle de spectacle, le 21 de ce mois, et sur-le-champ le trompette de la ville annonce sur toutes les places et dans tous les carrefours la beauté et la qualité supérieures des marchandises : on accourt, et l'on sait gré au marchand de la prévenance qu'il a eue de disposer des banquettes pour les acheteurs. Cette attention donne en quelque sorte du prix à ses étoffes. On se les arrache, on se félicite de ses achats : dans le fait, cette fois, ce qu'on avait acheté était au moins passable. Le lendemain la foule accourt plus nombreuse, et la fureur d'enchérir est pire que la veille : marchands, mineurs, grands-parens, domestiques, tous veulent profiter de cette occasion : le marchand vide presque son magasin. Il faut solder, et l'huissier-priseur avait fait inviter à son domicile de venir payer en son domicile. Mais déjà l'on avait regardé ses acquisitions, et l'on s'était aperçu qu'on n'avait pas à se louer, même du bas prix, auquel elles avaient été délivrées. L'époux, le père, le maître, avaient grondé fortement, et des pleurs coulaient dans toutes les maisons. On raconte même des scènes plus fâcheuses. Tout-à-coup quelques dupes prirent le parti de re-

porter au marchand ce qu'elles avaient acheté, et bientôt un rassemblement nombreux se forma devant l'hôtel du *Grand-Corf*, contre lequel voltigeaient des coupons d'étoffe que rejetait ensuite le marchand. Enfin la police est intervenue, qui a fait reprendre une partie des objets vendus, et à la voix de l'Autorité la foule s'est dispersée,

Jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

— Un avocat de Colmar vient de léguer 74,000 francs à l'hôpital des fous : « Je les ai gagnés, a-t-il dit dans son testament, avec ceux qui passent leur vie à plaider ; ce n'est donc qu'une restitution ».

— Notre correspondance suisse nous donne des nouvelles de nos littérateurs français qui s'amusent à graver les glaciers, ou qui se promènent sur le lac. M. Casimir Delavigne et son frère se portent à merveille ; MM. Scribe et Mélesville ont déjà fait six vaudevilles. M. Charles Nodier erre sur le rocher de St-Preux, et M. Merle est attendu pour se réunir à ses confrères : ce serait un spectacle fort plaisant de voir rassemblés dans une barque ces messieurs sous les habits du *Paria*, du *Nouveau Pourceaugnac*, du *Vampire* et du *Ci-devant jeune homme*.

— Grand scandale au Havre ! Trois acteurs sifflés par le Public envoient un cartel au rédacteur du Journal. Le directeur appelle en champ clos un négociant qui n'aime pas sa première amoureuse. Les trois gants ne sont ramassés par personne, et les sifflets continuent.

— On écrit de Marseille :

Une minorité arbitraire, disposant à son gré des plaisirs du Public, met notre théâtre dans une position critique, malgré le zèle de son directeur. Le parterre a droit de siffler ce qui est mauvais, et ce droit est incontestable ; mais lorsque cet aréopage respectable brise le lendemain ce qu'il approuvait la veille, il faut s'attendre

à voir succéder, en fait de talent, le médiocre au passable, et remplacer le médiocre par le mauvais. Qu'espérer de l'avenir, alors qu'à la mi-année, privé de la comédie, le théâtre de Marseille offre un opéra sans basse-taille comique, sans Colin, sans Philippe et sans Elleveion.

Le ballet seul est en ce moment l'atlas du répertoire ; il est à désirer que son service, qu'on ne saurait trop apprécier, ne soit point arrêté par quelque entorse, car il faudrait alors fermer la salle jusqu'à des tems plus heureux, où l'on pourra en appeler du parterre en tumulte au parterre indulgent.

— Darboville, ancien artiste du Grand-Théâtre de Lyon, a cessé d'être régisseur de celui de Montpellier. A dater du 25 de ce mois, il ne fera même plus partie de la troupe.

— Personne ne s'est encore mis sur les rangs pour remplacer M. Lemontey, comme membre de l'Académie. Est-ce indifférence ? Est-ce le résultat de la certitude où l'on serait que la docte compagnie a déjà disposé du fauteuil *in petto* ?

— Les dames apprendront avec plaisir qu'à l'exemple de la célèbre Emilie Duchâtelet, une personne de leur sexe cultive les branches les plus élevées de l'analyse, et que l'Académie des sciences lui a décerné un des grands prix de mathématiques. Cette dame ne se nomme ni Armande, ni Philaminte : son nom est tout bonnement Sophie Germain.

— Quelques élégans montent à cheval en souliers, avec des pantalons à dessous de pied, et une petite canne leur sert de cravache. Ils ont soin de la tenir de manière à représenter Don Quichotte, la lance en arrêt. O mode ! que tu es futile !

— Le tonnerre, tombé près de Nîmègue, dans un étang, y a produit un singulier effet. L'eau est devenue chaude, et les poissons ont été vus flotter

tous inanimés, un instant après la chute de la foudre.

ANNONCE.

49. Les instructions de M. le commissaire du Roi, publiées dans le *Moniteur*, N° du 2 août, et le résultat des correspondances que les Colons ont pu établir à Paris avec leurs fondés de pouvoir, ou avec des agens d'affaires, ont démontré aux parties intéressées, qu'un séjour à Paris était indispensable, soit pour le choix et l'acquisition des plans des propriétés confisquées, soit pour le rapport des titres, toute autre voie devenant aussi coûteuse qu'incertaine.

Plusieurs des ayant-droit domiciliés à Lyon ont pensé qu'il convenait de former une union, qui ferait choix de l'un d'eux, à l'effet d'agir en leur nom et à frais communs.

S'adresser au bureau de consultation, rue Juiverie, n° 15, au 1^{er}, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir, les dimanches et fêtes exceptés.

PRIX DES GRAINS.

Marché de Lyon du 14 au 21 Août 1826.

Le double-Boisseau.

Froment beau.	4 48
Id. moyen	4 35
Id. moindre.	4 20
Seigle beau.	2 72
Id. moindre.	2 55
Orge belle.	2 39
Id. moindre.	
Maïs.	2 90
Blé noir.	2 10
Avoine.	2 15
Pommes de terre rouges.	
Id. blanches.	



BOURSE DE PARIS.

Authentique, 23 Août.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 100 f. c. 75 c. 80 c. 75 c. 80 c. 100 fr. 75 c. 70 c.
Quatre 1/2 p. o/o J. du 22 Mars, Trois pour cent, 66 f. 30 c. 25 c. 20 c. 15 c.
Annuités à 4 p. o/o J. du 22 Déc. 1120.
Action de la banque, 2010.
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril, 1365.
Rente de Naples, 72 fr. 80 c.
Rente d'Espagne.
Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis. de Janvier 1826. — 46.
Emprunt d'Haïti,

THÉÂTRE.

La Veuve du Malabar, ou l'Empire des coutumes. — L'Assassin mystérieux, ou le Jugement de la chambre ardente. — Le Sultan et le Savetier, ou le Vin et l'Amour.

LOTÉRIE.

Tirage de Paris, du 25 août 1826.

7—55—56—14—38.